Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 064-216400655-20250702-2025_39-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 2 juillet 2025 à 19h00 /
2025eko uztailaren 2ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
26 juin 2025 / 2025eko ekainaren 26a	27	17

Etaient présents / Hor izenak :
Jean Louis FOURNIER, Frédéric CARRICABURU, Marie Pierre CLAVENAD, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :
Laetitia LAC (ek) à Philippe GIRALDI
Francis DOMANGÉ (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Xalbat GARAT (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Philippe CELAYA (k) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Antoine COGNAUD (k) à Marie Pierre CLAVENAD (i)
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2025-39 Subvention exceptionnelle à l'association Laguntza – Décision modificative n° 1 Budget Principal 2025/ Laguntza elkarteari ezohiko diru laguntza – 2025eko Orokorra Buxetaren 1. erabaki moldatzailea

L'association Laguntza, gestionnaire de la Maison de Retraite Adina, actuellement en difficulté financière, s'est adressée à la mairie afin de solliciter une subvention de 200 000 €

Cette somme aidera l'Association à combler une partie du déficit, accumulé depuis 3 ans, et pouvoir payer les charges, dont les salaires des employés de la Maison de Retraite Adina.

S'agissant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 € versée à une association, il convient également de signer une convention d'objectifs avec l'Association Laguntza.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de 200 000 € à l'Association Laguntza pour l'année 2025 et d'autoriser le Maire à signer une convention d'objectifs avec l'association.

Il conviendra également de procéder à la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2025 de la Commune de la manière suivante :
En recettes d'investissements :

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 064-216400655-20250702-2025_39-DE

1641 : Emprunts	+ 200 000,00 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	- 200 000,00 €
En dépenses de fonctionnement :	
65748 : Subventions aux associations	+ 200 000,00 €
023 : Virement à la section d'investissement :	- 200 000,00 €

Considérant la nécessité absolue pour la commune de conserver une maison de retraite sur Ascain,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder une subvention de 200 000 € à l'Association Laguntza afin de l'aider à combler son déficit de fonctionnement.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs jointe en annexe avec l'Association Laguntza.

PROCÈDE à la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal 2025 de la Commune suivante :

Recettes d'investissements :	
1641 : Emprunts	+ 200 000,00 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	- 200 000,00 €
Dépenses de fonctionnement :	
65748 : Subventions aux associations	+ 200 000,00 €
023 : Virement à la section d'investissement :	- 200 000,00 €

Adopté par 20 voix pour et 3 abstentions (Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER, Frédéric CARRICABURU)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.
Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

MAIRIE D'ASCAIN
AZKAINGO HERRIKO ETXEA 64 P.A.